REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE NERNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2022/064

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 17 octobre 2022

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Laurent GRILLON
Geneviève GRAZ
Matteo BÄCHTOLD
Gunilla SKARIN PARTE représentée par Michel FREDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry VIDAL

****

OBJET : RAPPORTS 2021 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Monsieur le Maire expose ;

VU l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets présentés par Thonon Agglomération, gestionnaire ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune adhérente de donner son avis sur le rapport susvisé et notamment, sur les indicateurs techniques et financiers ;

Après avoir entendu son rapporteur et plus aucune question n'étant posée ;

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés,

PREND ACTE du rapport d'activité sur la qualité et le prix des services publics Prévention et gestion des déchets pour l'année 2021 ;

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

MAIRIE DE NERNIER HAUTE-SAVOIE

Secrétaire de séance

Date de publication 26/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr